

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. III, No 4.

Montréal, Avril 1897.

50 cts par an.

LE CANADA

Il est sous le soleil une terre bénie,
Où le ciel a versé ses dons les plus brillants,
Où, répandant ses biens la nature agrandie,
A ses vastes forêts mêle ses lacs géants.

Sur ces bords enchantés, notre mère, la France,
A laissé de sa gloire un immortel sillon,
Précipitant ses flots vers l'océan immense,
Le noble Saint-Laurent redit encor son nom.

Heureux qui la connaît, plus heureux qui l'habite,
Et, ne quittant jamais pour chercher d'autres cieus
Les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite,
Sait vivre et sait mourir où dorment ses aïeux.

CCTAVE CRÉMAZIE.

VENDREDI SAINT

C'est aujourd'hui le jour, entre tous salulaire,
Où le rachat du genre humain fut accompli,
Dans l'adoration de l'auguste mystère,
Ce que j'avais de bas en moi s'est ennobli.

Trêve aux futilités banales de la terre
Dont mon cœur, sans pouvoir en vivre, s'est empli !
Je veux forcer les bruits profanes à se taire
Et jeter le passé de ma vie à l'oubli.

Je sais que, bien des fois, mon âme s'est reprise
A ces frivolités, qu'aujourd'hui je méprise,
Et dont je suis encor si mal purifié ;

Mais, pour ressussiter la force et l'innocence,
Je sais ce qu'une larme a de toute-puissance
Quand on la mêle au sang de Dieu crucifié.

PAUL COLLIN.

Nos sociétés de bienfaisance

Fragments d'un sermon prononcé à l'occasion de la fête patronale de l'Union St-Joseph de Montréal, le dimanche 21 mars 1897, dans l'église de Notre-Dame de Lourdes, par M. le chanoine Cousineau, du chapitre métropolitain de Montréal. Les idées et principes généraux que nous avons extraits peuvent s'appliquer à toutes les sociétés de secours mutuels catholiques. Nos lecteurs liront donc ces lignes avec profit.

... Dans cet organisation des œuvres de charité que l'Eglise bénit et encourage, les sociétés de secours mutuels, mes frères, occupent un rang distingué, car elles aussi soulagent des membres souffrants de Jésus-Christ; elles aussi portent la consolation et le bien-être dans des familles pauvres ou que la maladie éprouve; elles aussi protègent la veuve et l'orphelin dans le deuil et l'infortune. Elles contribuent donc pour une large part au grand développement du précepte de la charité du monde.

Plus que cela, indirectement, mais d'une manière réelle, elles travaillent au salut des âmes. L'homme est sociable par sa nature; il a besoin de l'aide de ses semblables pour obtenir les différentes fins qu'il se propose. Il a besoin du secours du prochain pour l'heure de la famine et de la disette. Les ennemis de l'Eglise ont compris cette tendance des hommes à s'unir et à se protéger contre les vicissitudes de la vie. Aussi, ont-ils malheureusement trop réussi à faire des dupes en laissant miroiter aux regards du monde les avantages temporels de leurs sociétés. Que de catholiques se sont laissés prendre dans leurs filets, et sont devenus sans trop le savoir les persécuteurs de leur mère, la sainte Eglise.

Vous, mes frères, vous offrez à vos membres, les mêmes avantages temporels; vous offrez de les protéger en temps de maladie, sans les détourner de leur foi, sans affaiblir en eux les convictions religieuses; au contraire vous les encouragez et par vos réglemens et par vos exemples, à se montrer toujours envers l'Eglise des fils soumis et obéissants. Comment l'Eglise ne pourrait-elle pas reconnaître un aide si puissant et si efficace? Comment l'Eglise ne pourrait-elle pas vous bénir, vous qui travaillez à l'accomplissement de sa mission sur la terre. Le vœu qu'elle forme pour vous est contenu dans ces paroles de nos Saints Livres: "Crescite et multiplicamini": "croissez et multipliez"; croissez et multipliez-vous à l'ombre protectrice de cette bonne mère,

sous son regard, sous sa direction, selon ses enseignements...

Heureux, mes frères, ceux qui sont dominés par l'influence de la justice! La honte ne s'attachera pas à leurs pas, parce qu'ils ne feront rien de honteux. Heureux le peuple qui aime la vertu de justice. La vertu est la base nécessaire de toute société. Aucune société ne peut, en effet, exister, s'il n'y a un principe d'ordre. Or l'ordre repose essentiellement sur la reconnaissance et la stabilité du droit et du devoir.

Où en sommes-nous mes frères, avec la vertu de justice? Il n'est pas besoin d'un long examen, pour s'apercevoir que les droits de cette vertu sont méconnus, foulés aux pieds. De combien d'iniquités, les hommes de notre époque ne se sont-ils pas rendus coupables! L'injustice a envahi le commerce, l'industrie, les professions, les administrations publiques; l'injustice a vicié un grand nombre de contrats et de transactions; l'injustice a terni la réputation de plusieurs de nos institutions nationales. Nombreuses sont les consciences que le remord même n'effraie plus! Pour acquérir un peu d'or, tous les moyens semblent bon aujourd'hui; achat d'influences, patronages indus, profanation souvent des devoirs d'état les plus sacrés.

Mes frères, serait-ce une témérité de dire que l'injustice a cherché même à se frayer un passage au milieu de nos sociétés de bienfaisance? Dieu me garde d'en accuser les directeurs; je connais leur dévouement, leur désintéressement et je peux du haut de cette chaire vous engager à mettre toute votre confiance en eux. *Mais l'injustice n'aurait-elle pas, par exemple, porté quelques membres à retirer des bénéfices auxquels ils n'avaient pas droit? N'y aurait-ils pas eu des maladies feintes ou de peu de gravité? N'y aurait-ils pas eu des convalescences longues démesurées?*

Au cas où la chose serait possible, permettez-moi de rappeler ici brièvement les obligations de ceux qui se seraient ainsi rendus coupables de fraude.

Votre admission dans la société vous donne droit à certains avantages temporels. Mais ces avantages, vous ne pouvez en bénéficier qu'à certaines conditions bien explicites, bien déterminées. Dès votre entrée, vous avez accepté ces conditions en même temps que les avantages. Si donc vous retirez certains bénéfices sans que ces conditions se soient accomplies, vous vous rendez coupables d'injustice et vous êtes tenus à restitu-

tion. Toute personne qui serait ainsi de connivence pour tromper les directeurs de la société se rend aussi coupable d'injustice et est tenue à restitution à défaut de l'injuste détenteur. Je vous parle en ce moment, mes frères, le langage de la théologie. Songez bien à votre responsabilité, à la grandeur de votre faute, puisque aucune autorité, si ce n'est celle de la société elle-même ne pourra vous en délier.

L'amour de sa société, mes frères, est la seconde qualité d'un bon membre. L'amour, c'est le ciment qui unit et consolide les pierres d'un même édifice. S'il fait défaut, rien de permanent et de stable. Aussi notre divin Sauveur a-t-il voulu bâtir son église sur l'amour. Un chrétien qui n'aime pas son Eglise, n'a de chrétien que le nom; et c'est parce que l'Eglise a su développer ce sentiment dans l'âme de ses enfants qu'elle est si forte, si universelle, si redoutables à ses ennemis.

L'un des plus beaux spectacles, mes frères, que nous offrent les ordres religieux du moyen-âge, c'est celui de l'amour. Comme elles s'aiment entre elle, ces âmes qui avaient dit au monde un éternel adieu pour se sanctifier dans le cloître. "Sortez, sortez, mes larmes si désireuses de couler, disait Saint-Bernard en apprenant la mort d'un de ses frères, celui qui vous retenait n'est plus là. Ce n'est pas lui qui est mort, — c'est moi qui ne vis plus que pour mourir. Pourquoi, pourquoi nous sommes-nous aimés, et pourquoi nous sommes-nous perdus." "Tant la tendresse de la nature, remarque Mor'alembert qui cite ces paroles dans son Introduction aux moines d'Occident, tant les affections légitimes savaient revendiquer leurs droits dans le cœur des saints, et y pénétrer à travers ce que Bernard lui-même appelle la large et suave blessure de l'amour." Et je pourrais multiplier les citations de ce genre, mais je préfère vous référer aux belles pages d'où j'ai extrait ces quelques lignes.....

Avec le dévouement, après l'esprit de justice et l'amour, mes frères, ne craignez rien pour l'avenir d'une société, tant que ses membres posséderont ces trois qualités; et je puis dire ces trois vertus puisque je m'adresse à une société catholique qui tient à faire aimer Dieu tout en portant secours au prochain.....

Donc, soyez dévoués à votre société : ne vous laissez pas rebuter pour un peu plus ou un peu moins d'argent que vous déboursez

aujourd'hui; songez à l'avenir de cette société, au bien qu'elle fait dans le pays, et travaillez à lui recruter de nouveaux membres.....

L'Ouvrier

Fragment d'une conférence faite par notre estimable confrère, M. le lieutenant-col. Joseph Deslauriers le 8 février dernier, devant le Cercle Beauharnois, No 3. L'auteur, après avoir passé en revue les grands travaux de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes, et nous avoir démontré combien grande est la part qui revient à l'ouvrier dans ces œuvres, termine par ces remarques très justes, dont nous conseillons sincèrement la lecture à tous nos lecteurs.

Pour être bon ouvrier il faut de toute nécessité posséder les quatre qualités suivantes :

- 1° Etre sobre.
- 2° Etre laborieux.
- 3° Etre économe.
- 4° Etre bon chrétien.

Qui possède ces quatre vertus et les met en pratique est certain de réussir tôt ou tard. Sur cent ouvriers qui ont l'avantage de pratiquer ces vertus, quatre-vingt-dix-neuf sont certains de réussir dans leurs entreprises et d'amasser sinon une petite fortune, du moins d'acquérir une honnête aisance qui leur permettra de jouir avec avantage, dans leur vieillesse, de la vie qu'ils ont si bien remplie de leur travail.

Voulez-vous savoir mon opinion sur un fait qui existe et qui est exact ?

Vous allez me répondre oui, n'est-ce pas ? Eh bien !... la voici. A mon point de vue je crois que la classe ouvrière est la classe la plus heureuse, et pourquoi ?

D'abord elle n'a pas, peu ou point d'inquiétudes, moins d'ambition et moins de chance de perdre sa fortune que la plupart des autres classes de la société.

Une chose certaine, c'est qu'il y a moins de larmes versées et plus d'harmonie dans l'humble maisonnette de l'ouvrier que dans les palais des souverains, les châteaux des seigneurs et les somptueuses demeures des favoris de la fortune.

Mon dernier mot sera encore un conseil. Ouvriers, à qui je m'adresse, ne craignez point de traverser les rues de votre ville ou village la figure noircie, c'est le signe que l'ouvrage ne manque pas, et quand il y a de l'ouvrage il y a du pain à la maison.

Je vous engage donc à placer vos économies dans une Société de Bienfaisance Ca-

tholique et Canadienne-française. Gardez-vous une poire pour la soif, dit le proverbe. Aussi, ces économies placées entre bonnes mains, telles que l'Alliance Nationale, vous seront un jour d'une grande utilité, et ce sera un trésor pour votre femme et vos enfants. Et quand Dieu vous appellera à lui, puissiez-vous avoir la consolation de dire avant de quitter cette terre que vous mourez avec la satisfaction d'avoir rempli votre devoir envers Dieu, envers votre prochain et surtout envers votre famille.

Mettez en pratique les principes qui vous sont dictés par la plus haute autorité.

En matière religieuse, respect à l'Eglise et à son chef vénéré.

En matière civile, respect aux lois qui nous régissent. Loyauté absolue à la Couronne Britannique. Soyons fidèles au drapeau qui nous protège.

N'oublions pas que tout en étant Français de sang nous sommes sujets britanniques.

A la fière Albion nos bras et nos épées pour la défendre.

Mais à la France, nos cœurs et nos amours.

Cependant avant tout, soyons Canadiens, respectons les traditions que nous ont légués nos aïeux, au prix de leur sang. Conservons notre langue, notre religion et nos constitutions et disons avec le grand patriote Sir George Etienne Cartier.

“O Canada, mon pays, mes amours.”

Messieurs, je vous demande bien pardon d'avoir été aussi long. J'ai pu ne pas vous instruire, mais veuillez croire que j'étais et suis de bonne foi.

Je vous remercie bien cordialement de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée durant cette longue lecture.

J'ose espérer que la critique que vous ferez du sujet que je viens de traiter ne sera pas trop sévère et que vous prendrez en considération que l'auteur de cette lecture est un homme illettré et un ouvrier comme la plupart d'entre-vous.

Pour les gens qui ne peuvent pas le rendre, un cadeau n'a pas de prix que s'il n'a pas de valeur. — ALEXANDRE DUMAS.

* * *

Bien à plaindre, en définitive, celui qui ne sait pas à quoi s'en tenir sur les foules, et qu'il y a juste assez de place pour son mépris ou sa pitié entre leur servilité et leur ingratitude. — ALEXANDRE DUMAS.

Mr Brunetière à Montréal

On annonce la venue prochaine, à Montréal, de M. Ferdinand Brunetière, membre de l'Académie française, directeur de la célèbre *Revue des Deux-Mondes*, un des recueils les plus importants de France, nous pouvons dire le plus important, tant par son ancienneté — il date de 1831 — que par le mérite de ses collaborateurs. Cette visite est une bonne fortune pour notre ville et il nous a paru convenable que notre Revue de l'Alliance Nationale, — organe d'une Société qui a inscrit dans ses statuts la propagation de la langue française, — saluât l'arrivée du maître distingué dont nous allons avoir le plaisir d'entendre la parole autorisée.

A cette occasion, nous voudrions faire connaître brièvement à nos lecteurs sa vie et ses ouvrages; nous voudrions montrer surtout le bel exemple de fierté morale qu'il a donné: il n'a jamais demandé le succès qu'à un travail opiniâtre et a su conquérir la gloire et les honneurs sans rien sacrifier de son indépendance.

C'est à Toulon, sur les bords ensoleillés de la Provence que M. Brunetière est né, en 1849, d'une famille Vendéenne. Les partisans de l'influence du climat et du milieu y trouvent l'explication de sa nature qui joint aux ardeurs du midi les tenacités de l'ouest. Ce qui est certain, c'est que de bonne heure il sut ce qu'il aimait et ce qu'il voulait. Sa passion le portait vers les lettres et il avait la ferme volonté de s'y faire un nom. Comment il a réussi? On le sait: au premier rang parmi les critiques, auteur d'ouvrages renommés, maître de conférences à l'Ecole Normale de Paris, — il a obtenu, en 1894, la distinction suprême et a été appelé à l'Académie Française. Mais ce qu'on connaît moins, ce sont les difficultés de ses débuts pour parvenir à tant d'honneurs justifiés.

Après la guerre de 1870-1871, où il avait — quoique ayant une cause légale d'exemption — noblement rempli ses devoirs de soldat, il arrivait à Paris avec un peu moins de cent francs dans sa poche, résolu à se faire une place dans les lettres. Il dut accepter, pour vivre, un modeste emploi de répétiteur dans un de ces pensionnats que l'argot scolaire a irrévérencieusement appelés *boîtes à bachot*.

La position était loin d'être brillante, et pendant cinq années, il s'astreignit à ce labeur écrasant auquel il doit une variété et

une profondeur d'érudition des plus remarquables, et aussi cette tendance pour les connaissances scientifiques qui donne à sa critique un caractère particulier, et lui fournit des rapprochements curieux. Dans cette besogne ingrate, il s'est armé de toutes pièces pour le grand combat qu'il allait avoir à soutenir, car la vie du "critique" est une lutte continuelle.

Dès 1875, dans cette même *Revue des Deux-Mondes* dont il est aujourd'hui le directeur, il faisait ses débuts. C'était au roman naturaliste qu'il s'attaquait : tâche osée, car, à cette date, le roman naturaliste avait toute la faveur du public. Mais le bon sens, le jugement sain du jeune critique lui indiquaient que l'heure était venue de réagir contre les tendances funestes de cette école et il aborda de front l'obstacle.

L'article eut du retentissement ; on sentit que son auteur possédait une dialectique serrée, des idées mûrement réfléchies et une érudition des plus complètes.

En moins de vingt années, M. Brunetière a publié cinq volumes d'*Etudes critiques*, trois ou quatre volumes d'*Histoire de la littérature*, plusieurs *Essais de littérature contemporaine* et enfin son grand ouvrage sur *l'Évolution de la littérature française*, inspiré par les travaux scientifiques de Darwin.

Ses *Essais* représentent une somme de travail considérable, embrassent depuis les débuts de notre langue jusqu'à l'époque actuelle, en passant par le grand siècle de Louis XIV dont il a dépeint quelques figures célèbres avec plus de détail, comme celle de Bossuet auquel il a consacré un volume entier. C'est que "l'Aigle de Meaux", avec sa logique puissante, ses déductions implacables, avec ses tendances autoritaires, devait plaire naturellement à l'esprit de M. Brunetière imbu, comme il le dit lui-même, "du respect de la tradition et de l'autorité."

Non-seulement M. Brunetière est un penseur profond, mais il a prouvé, dans ses conférences à l'École Normale de Paris, d'abord, puis plus tard à la Sorbonne, qu'il est un orateur de grand talent : c'est précisément ce qui lui fait une place à part dans la critique. Sa phrase parlée à une puissance extraordinaire, car il sait lui donner un relief inouï. Il n'est pas contestable que, dans ses livres, le style a quelque chose de pénible qui disparaît à l'audition, tant l'orateur ponctue bien sa phrase et détaille finement ses incidences trop répétées pour le lecteur. C'est un des côtés les plus curieux de son

génie oratoire. Ajoutons que ses divisions sont d'une clarté saisissante.

De plus, il apporte, dans la critique, l'esprit d'observation d'un psychologue, ce qui donne à ses *Essais* une vie extraordinaire et en rend la lecture très attachante.

Ses conférences à propos de la folie de Jean Jacques Rousseau sont de véritables consultations médicales des plus intéressantes.

Sur les débuts de la poésie française avec Ronsard, Malherbe, on trouve des aperçus nouveaux très saisissants, qui dénotent une étude approfondie de cette époque. Il en est de même, quand il parle de Voltaire, dont M. Brunetière n'a pas craint de mettre en relief les côtés vaniteux et les faiblesses d'esprit de ce talent extraordinaire.

L'indépendance de son caractère, son amour pour la lutte se révèlent dans ses *Essais* sur les contemporains dont il n'hésite pas à condamner les défauts littéraires, surtout lorsqu'ils sont en contradiction avec les lois de la morale.

On sait quelle polémique son célèbre article sur la *Failite de la Science* a soulevé dans le monde scientifique. On y a cherché ce qui n'y était pas, les uns par passion, les autres pour se donner des armes contre le critique. Au point de vue où s'est placé l'auteur, son argumentation était exacte et la démonstration des libres-penseurs et des athées, menée par Berthelot, a suffisamment démontré le but poursuivi par M. Brunetière. La science en était arrivée à revendiquer une suprématie qui ne lui appartient pas et affichait des prétentions inadmissibles contre lesquelles il a tenu à protester. Mais il n'a jamais eu la pensée de nier les grands services rendus par la Science et surtout par l'observation.

Tel est l'homme distingué que nous aurons le plaisir d'entendre en cette ville au commencement du mois prochain. Nul doute que les membres de l'Alliance Nationale se fassent un devoir d'aller applaudir ce maître en l'art de bien dire. Il nous parlera de la littérature française, de ce beau langage que nous ont légué nos pères et dont nous nous efforçons, avec un soin jaloux, de propager la diffusion dans notre province de Québec toujours prête à saisir les occasions de manifester ses sentiments sympathiques à sa patrie d'origine. Les gloires de la France sont un peu les nôtres : car nous n'avons point oublié quels liens nous unissent à cette terre bénie.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boite 2172

MONTRÉAL, AVRIL 1897

CONCOURS

Le Bureau Exécutif désireux d'activer le recrutement et de récompenser les sociétaires qui veulent travailler à augmenter le nombre des mutualistes, dans cette province, vient de décider de faire un concours de recrutement durant les mois de mai et juin. Les récompenses qu'il offre témoignent de son désir de reconnaître le dévouement des membres les plus zélés et de promouvoir les intérêts de notre belle et grande association. Tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui ont à cœur de faire leur part de travail, devront lire l'arrêté du Bureau Exécutif à la page 52 de ce numéro de la revue. Chaque cercle, chaque sociétaire fera son devoir envers l'Alliance Nationale pendant ce concours. Nous vous attendons à l'œuvre.

Ça et là

Mars a fait son devoir.

Le médecin en chef a reçu **144** demandes d'admission durant le mois de mars. Bravo!

Dites résolument "je veux" et devant votre volonté déterminée et un effort sérieux les difficultés disparaîtront et vous aurez accompli votre tâche.

Deux nouveaux cercles institués et **10** autres en bonne voie de formation, voilà le bilan du mois de mars. Décidément ce mois fera époque dans nos annales.

Notre réserve actuelle est de \$80,000, ce qui fait pour chaque membre \$22.85. Elles sont rares les sociétés qui peuvent répartir un aussi fort montant par tête.

Vous avez une volonté, vous êtes quelqu'un, et comme tel vous pouvez influencer un autre individu. Pourquoi ne pas vous servir de votre influence pour le bien de votre société?

Comment se fait-il qu'un plus grand nombre de pères de famille ne profitent pas de cette facilité qui leur est donnée par le jeu d'une institution féconde *d'assurer*, grâce à une épargne quotidienne, l'avenir de leurs enfants?

Le Cercle Carillon qui vient d'être fondé avec 20 membres entend se mettre à l'œuvre de suite. Il a déjà soumis trois demandes d'admission depuis son institution. Il fait bon de voir les nouvelles recrues s'élançant au combat avec l'ardeur des vétérans.

Il y a encore, surtout dans notre province, de nombreuses victimes de l'imprévoyance du chef de la famille, mais les sociétés de secours mutuels se sont appliquées à en diminuer le nombre et bientôt il sera réduit considérablement, car les non-mutualistes se font de plus en plus rare.

Jamais, auparavant, les cercles ne se sont mis à l'œuvre avec plus d'activité pour recruter des membres et solidifier les bases de notre association. Plusieurs cercles se font un honneur de dire: "Nous admettons des membres à chaque assemblée et nous n'en avons aucun de suspendu."

Le Cercle St-Henri vient de faire un dépôt de \$800 à la caisse d'épargne de l'Alliance Nationale. Il est remarquable que ce cercle en trois années et avec 75 membres inscrits à sa caisse des malades a réalisé la jolie somme de \$1,100. L'administration n'a cer-

tainement pas laissé à désirer et nous lui devons de la citer comme exemple.

Ceux des membres qui ne reçoivent pas la revue de l'Alliance Nationale sont généralement mécontents, parce qu'ils aiment à se tenir au courant de tout ce qui se fait dans la société, mais souvent il y a faute de leur part. Pourquoi ne donnent-ils pas immédiatement leur nouvelle adresse dès qu'ils changent de résidences? Les secrétaires devraient aussi y voir.

**
Ne laissez pas le découragement s'emparer de vous. Le succès et le découragement ne voyagent pas et ne voyageront jamais la main dans la main. Si vous demandez à un ami la permission de le présenter dans votre cercle et qu'il vous refuse, n'abandonnez pas votre idée. Prenez la résolution d'essayer encore. Continuez à marteler le clou, et il y a gros à parier que vous réussirez à lui faire admettre le fait que c'est une bonne chose de faire partie de notre société — vous réussirez à le persuader de se joindre à nous. Si vous êtes persistant — d'une persistance aimable, remarquez-le bien — vous ne manquez pas de convaincre au moins un ami ou connaissance qu'il lui faut entrer dans le bercail.

Voici ce que notre excellent confrère de *La Presse* disait ces jours derniers au sujet de l'institution de l'un des nouveaux cercles :

“Le même soir que le secrétaire général de l'Alliance Nationale instituait un nouveau cercle à Carillon, le médecin en chef de cette société en instituait un autre au village Delorimier, près de Montréal.

“Le nouveau cercle, comme on peut en juger du reste par les noms des officiers, compte dans son sein les citoyens les plus marquants de l'endroit.

“Nous félicitons ces nouveaux sociétaires de l'heureuse idée qu'ils ont eue de donner leur adhésion à cette belle société de secours mutuels, qui, déjà, s'est créée une situation exceptionnellement favorable parmi ses aînées. Ce nouveau cercle fera certainement honneur à l'Alliance Nationale, car ses officiers et ses membres sont décidés de mener les choses rondement.”

Les secrétaires-financiers ne doivent pas oublier qu'en vertu de l'article 317, § 4, les cercles se rentent coupables de faute envers l'association : “S'ils négligent ou refusent de transmettre au Conseil Général, dans les

conditions déterminées par les Statuts, les rapports mensuels et autres, et, mensuellement, avant le 10 du mois, tous les deniers perçus pour le compte du Conseil Général pendant le mois précédent.”

Ils ne doivent pas oublier non plus que l'article 321, tel qu'amendé à la convention de 1896, décrète ce qui suit relativement à ce qui précède : “Un cercle qui se rend coupable de l'une des fautes mentionnées au paragraphe “4” de l'article 317, doit payer au Conseil Général une amende de \$1.00 ; si la faute se prolonge jusqu'au dernier jour du mois, une amende de \$5.00, et le Président Général peut alors suspendre les lettres patentes du Cercle, lesquelles sont suspendues “ipso facto” si la faute se prolonge jusqu'au dernier jour du mois suivant.”

Ces mesures sévères sont prises dans le but d'empêcher les retards causés par la négligence. Sans cela des abus regrettables entraveraient le bon fonctionnement d'une administration où il faut nécessairement de l'ordre et de la ponctualité.

Nous devons rappeler à tous les sociétaires, anciens et nouveaux, les faits suivants : Dans le but de créer une noble émulation, M. le Président-Général offrit, en décembre 1895, aux cercles de l'Alliance Nationale, une bannière, qui serait acquise d'une manière définitive par le cercle qui aurait été victorieux dans deux concours de recrutement, durant deux années consécutives. Le premier concours commença le 1^{er} décembre 1895 et se termina le 30 juin 1896. Ce fut le Cercle Jeanne d'Arc qui remporta la bannière. D'après les règles posées par le donateur le deuxième concours devait commencer le 1^{er} juillet 1896 pour se terminer le 30 juin 1897. Nous sommes donc dans la dernière période trimestrielle du deuxième concours. Si, encore cette fois, le Cercle Jeanne d'Arc est celui qui aura augmenté le plus son effectif (les membres suspendus sont déduits du nombre des nouvelles recrues) il sera définitivement vainqueur et conservera la bannière, mais si un autre cercle la lui enlève il perd ce qu'il avait gagné. Nous sommes persuadés que plusieurs cercles, dans les prochains deux mois, peuvent présenter suffisamment de nouveaux membres pour enlever le trophée à nos jeunes amis. Pourquoi ne pas tenter cet effort et le tenter sérieusement? La fortune favorise les audacieux. En avant!

Une Réserve

ourquoi accumulez-vous une réserve ? Voilà une question qui nous est posée souvent et à laquelle nous avons répondu bien des fois dans les colonnes de la revue et ailleurs.

Pour ceux qui sont au fait de l'administration d'une assurance sur la vie ou d'une société de secours mutuels à taux fixes suivant l'âge, cette question paraît oiseuse, mais tout le monde ne peut avoir les connaissances requises pour en bien comprendre la nécessité. Nous nous proposons donc de l'expliquer ici de nouveau, en des termes concis et aussi clairs que possible.

La réserve, au début d'une association du genre de la nôtre, paraît inutile à la plupart des membres, parce que, sachant que ce capital est formé d'une portion des contributions reçues, ils se croient surchargés.

Ils ne conçoivent pas ces sociétés que l'administration agit ainsi pour parer à l'insuffisance des contributions des dernières années, si leur existence se prolonge ; ils ne songent pas que si leur société prend un grand développement dans le présent il arrivera un moment où le recrutement ralentira, où la mortalité conséquemment augmentera, proportionnellement au nombre.

Si alors l'association dont ils font partie n'a pas eu la prudence d'amasser une certaine somme pour parer aux éventualités elle sera forcée de liquider ou d'augmenter le taux de ses contributions.

Cela est élémentaire, mais n'a pas toujours été bien compris.

Nos lecteurs ont sous les yeux tant aux Etats-Unis, qu'au Canada, des exemples frappants qui leur prouvent que ce que nous avançons est indéniable.

L'expérience, ce grand maître, a donné de rudes leçons dans ce sens.

Une société de secours mutuels qui ne veut pas s'exposer, après un certain nombre d'années d'existence, à une déconfiture honteuse ou à des embarras financiers dont ses membres ressentiront les déplorables effets, doit, surtout dans son âge de croissance, accumuler un capital pour faire face aux exigences plus nombreuses de l'âge de maturité.

Le principe est aujourd'hui admis par tous les mutualistes et c'est la raison pour laquelle l'on voit la plupart des sociétés formées sous l'ancien système faire de vigou-

reux efforts pour entrer dans cette voie plus sure.

Les prudents fondateurs de l'Alliance Nationale, hommes d'affaires, mutualistes d'expérience, après avoir étudié tous les systèmes actuellement existant se sont arrêtés à ce principe parce qu'il offrait plus de garantie, assurait une plus grande sécurité et nous croyons qu'ils ont agi sagement.

Réfléchissez !

Si c'est tout juste ce que vous pouvez faire que d'habiller et de nourrir votre famille, votre veuve le pourra-t-elle ?

Si c'est tout juste ce que vous pouvez faire de payer votre loyer, en sus de vos autres dépenses, votre veuve le pourra-t-elle ?

Si c'est tout juste ce que vous pouvez faire de mettre de côté, année par année, un montant suffisant pour rencontrer, à échéance, le paiement de l'hypothèque sur votre maison, votre veuve le pourra-t-elle ?

S'il ne vous a pas été possible de vous acheter un chez-vous et de faire face en même temps aux dépenses d'entretien de votre famille, comment votre veuve le pourra-t-elle ?

Et enfin, sachant que votre veuve aura grand besoin de secours à votre mort, qu'elle sera dans le besoin si vous n'y pourvoyez pas, est-ce agir sagement de votre part et est-ce vous montrer bon époux et bon père de famille que de négliger de vous assurer dans une société solide comme l'Alliance Nationale, qui vous offre de donner l'assistance nécessaire à votre femme et à vos enfants moyennant une légère contribution mensuelle que vous payez sans vous en apercevoir ?

PENSEES

Pour monter où ne descend-t-on pas ?

CASIMIR DELAVIGNE.

* *

Il ne suffit pas d'être grand homme, il faut venir à propos.—MIGNET.

* *

L'ami de tout le monde n'est l'ami de personne.—ALPHONSE DAUDET.

* *

La plupart des peines n'arrivent si vite que parce que nous faisons la moitié du chemin.—Comtesse DASH.

Questions et Réponses

Sous ce titre nous avons l'intention de reproduire les questions qui nous sont posées par les membres ou les cercles et les réponses données, quand le sujet sera d'un intérêt général.

1°. Quels sont les droits et privilèges d'un membre honoraire? A-t-il droit de prendre part aux délibérations? A-t-il droit de vote? Peut-il être officier dans son cercle?

Rép.—Les droits d'un membre honoraire sont les mêmes que ceux dont jouit un membre participant, sauf les restrictions à ce droit établies par l'article 6 des Statuts. Il a donc droit de vote et il est éligible comme officier et membre du comité de régie.

2°. Le Substitut du Président-Général est-il membre du comité de régie et peut-il assister aux assemblées de ce comité?

Rép.—Il n'est pas membre du comité de régie, mais il a droit d'assister aux assemblées de ce comité.

Les Assurances sur la Vie au Canada

Le rapport annuel du surintendant des assurances vient d'être imprimé. Il nous apprend qu'en 1899 trente-neuf compagnies d'assurance sur la vie ont fait affaires au Canada, dont 11 canadiennes, 14 anglaises et 14 américaines. Trois de ces dernières, cependant, ont cessé de solliciter du nouveau patronage, et six compagnies anglaises se sont également retirées.

Ces trente-neuf compagnies avaient le 31 décembre dernier des polices en force pour la somme considérable de \$327,730,511, une augmentation de plus de huit millions sur l'année précédente.

Les primes payées pendant l'année se sont élevées collectivement à \$10,597,076, dont 60 pour cent environ a été perçu par les compagnies canadiennes. Tandis que les réclamations contre les compagnies se sont montées à \$4,706,157; les compagnies canadiennes seules payant \$2,128,561.

A la fin de l'année, les polices d'assurance en force au Canada étaient au nombre de 261,259, dont 150,148 étaient enregistrées avec les compagnies canadiennes.

Outre ces compagnies régulières, diverses sociétés de bienfaisance assurent leurs membres sur le plan des cotisations. Les membres de ces sociétés ont payé, l'année dernière en cotisation, la grosse somme de \$1,641,686, tandis que les sociétés elles-mêmes ont payé \$1,154,302 aux familles des membres décédés. Le montant total d'assurance en force, parmi ces sociétés, est de \$132,890,399.

PARTIE OFFICIELLE

ÉTAT FINANCIER

Au 28 février 1897

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 31 Janvier 1897	\$67,168.88
Produit des Contributions de Février 1897.....	3,711.99
Intérêts.....	25.42
	<u>\$70,906.29</u>

DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 %	185.60
“ Bénéficiaires de feu Horm.	
Richer.....	500.00
Par balance au 28 février 1897	70,220.69
	<u>\$70,906.29</u>

RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$70,220.69
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	273.63
	<u>\$70,494.32</u>

PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique.....	\$ 5,400.00
Municipalité Scolaire.....	10,000.00
Prêts hypothécaires.....	46,700.00
La Banque Jacques-Cartier.....	8,148.46
	<u>\$70,248.46</u>

Cercles, etc.—Excédant des défi- cits sur les surplus de remises effectuées.....	245.86
	<u>\$70,494.32</u>

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er mars 1897.

Sec.-Gén.



Concours de Recrutement

DU 1^{er} MAI AU 30 JUIN 1897.

Aux substitués, aux officiers et aux membres des cercles.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après d'un arrêté du Bureau Exécutif établissant un concours de recrutement pendant les mois de mai et juin prochains.

ABRÉTÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

DU 14 AVRIL 1897.

Les cercles et les membres sont cordialement invités à prendre part à un concours de recrutement qui aura lieu à compter du 1^{er} mai au 30 juin prochain.

A cette occasion le Bureau Exécutif et le Président Général présenteront à titre gracieux :

AUX CERCLES

1^o. La bannière offerte par le Président Général dans sa lettre circulaire du 15 décembre 1895, aux conditions établies dans cette lettre, publiée dans la revue de décembre 1895.

2^o. Une série d'insignes d'officiers à tout cercle qui aura augmenté son effectif de 25 membres en règle, au moins, pendant ce concours.

AUX MEMBRES

1^o. Une montre en or, — don du Président Général — au membre qui aura présenté dans son cercle le plus grand nombre de candidats admis membres participants, pendant ce concours.

2^o. Les sommes suivantes, par ordre de mérite, aux quatre membres qui présenteront le plus grand nombre de candidats admis membres participants pendant le concours : \$20, \$15, \$12, \$7. Pour obtenir un prix le nombre de membres présentés devra être égal, au moins, au nombre de dollars offerts en récompense.

3^o. Un insigne de sociétaire ou une épingle en doublé à tout membre qui présentera au moins trois candidats qui seront admis membres pendant ce concours.

4^o. Les solliciteurs de lettres patentes pour l'institution d'un nouveau cercle ne seront pas comptés dans le calcul des membres admis.

5^o. Un cercle non plus qu'un membre ne pourra recevoir deux récompenses.

6^o. Le président et le secrétaire-archiviste de chaque cercle prépareront, certifieront au 1^{er} juillet prochain et expédieront au Secrétaire Général avant le 15 du même mois un état détaillé donnant les noms et prénoms des candidats admis et des membres qui les ont présentés. Les états qui ne seront pas transmis dans ce délai ne seront pas pris en considération.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Sec.-Gen.

Montréal, 14 avril 1897.

N. B.—Un candidat présenté en mars ou avril, qui ne sera définitivement admis (art. 15) qu'en mai sera compté dans le concours, mais un candidat présenté en mars ou juin qui ne sera définitivement admis qu'en juillet ne sera pas compté.

L'insigne de sociétaire est de mise dans les démonstrations publiques auxquelles les cercles ou l'association prennent part et dans les séances de cercle.

Les épingles de sociétaires sont d'élégants petits bijoux qui se portent à volonté sur le revers de l'habit et qui représentent les armes de la société.

Amendements aux Statuts

Nous reproduisons ci-dessous le texte de certains amendements aux statuts adoptés par le Conseil Général à sa session du 31 août et 1^{er} et 2 septembre 1896. Les membres qui ont négligé de se procurer de leur cercle le texte imprimé de ces amendements voudront bien en prendre note.

TITRE I

ADMISSION

ART. 9A.—Se lit : “*Sont réputées dangereuses aux termes des statuts, les professions de pompiers (en dehors des cités), d'ingénieur et de chauffeurs sur les voies de chemin de fer, d'employés sur les trains de fret et dans les cours de chemin de fer, d'employés au service de la manœuvre des trains de chemin de fer, de carrier, de marin faisant des voyages au long cours, de pêcheurs côtiers navigant sur des voiliers, de couvreurs en ardoise, d'employés à la construction, à la réparation et à l'entretien des lignes de téléphone, de télégraphe et de lumière électrique, de floteurs (drivers) de billes, d'employés à des travaux faits par des scies mécaniques, et toute autre profession que le Médecin en Chef déclare être dangereuse par décret approuvé du Bureau Exécutif.*”

ART. 9B.—Se lit : “*Tout membre exerçant une profession réputée dangereuse lors de son admission paie mensuellement un supplément de 15 cents par \$500 sur les taux de contributions exigibles en vertu de l'article 180. Le membre qui abandonne sa profession pour exercer une profession réputée dangereuse paie le même supplément sur le taux de sa contribution, et il doit immédiatement informer son Cercle et le Conseil Général de ce changement de profession. S'il néglige pendant un mois de donner ces avis, il est "ipso facto" frappé de suspension. Le Secrétaire-Financier, aussitôt que le fait d'un changement de profession, aux termes du présent article et des articles précédents, est connu, doit en donner avis au Conseil Général dans son rapport mensuel.*”

ART. 9C.—Se lit : “*Tout membre qui a cessé depuis trois mois d'exercer une profession réputée dangereuse et qui est en bonne santé, peut, en fournissant au Conseil Général des preuves satisfaisantes à cet effet, se libérer de l'obligation de payer pour l'avenir le supplément de contribution ci-dessus statué.*”

TITRE III — LES CERCLES

MÉDECINS-EXAMINATEURS ADJOINTS

ART. 131A.—Se lit : *Les Cercles peuvent nommer, de l'assentiment du Médecin en Chef, des Médecins-Examineurs adjoints pour des circonscriptions de visites déterminées par règlement du Cercle. Les dispositions des statuts relatives aux médecins-examineurs en ce qui concerne les examens médicaux des candidats et des membres, les soins et les visites aux malades, s'appliquent aux Médecins-Examineurs adjoints.*

SALAIRES

ART. 162.—Se lit : *Les services des officiers des Cercles sont gratuits. Les Cercles peuvent néanmoins, par règlement, déroger à cette disposition.*

COMITÉS DE VISITE

DIVERS ARTICLES.—Les mots “Comité des Malades” sont remplacés, partout où ils se trouvent reproduits dans le texte des Statuts, par ceux-ci : “Comité de Visite.”

ART. 166.—Tous les mots après “arbitrage” sont biffés et ils sont remplacés par ceux-ci : “*et il doit être nommé des comités spéciaux de visite, composés de deux membres au moins, dans les circonscriptions de visite établies par règlement du Cercle ; le Cercle peut aussi nommer des comités spéciaux.*”

TITRE IV

DÉBOURSÉS

ART 182.—Se lit : *Les membres paient en outre :*

1. *Pour pourvoir aux frais d'administration de leur Cercle, une cotisation d'au moins dix cents par mois, jusqu'à ce que le Cercle en ait ordonné autrement par règlement.*

2. *Une rétribution annuelle de 50 cents, provisoirement versée à la caisse générale du Cercle, mais destinée au maintien de la caisse générale du Conseil Général, payable 25 cents avant le premier juillet, et 25 cents avant le premier janvier de chaque année.*

TITRE VI

CAISSE DES MALADES

ART. 259.—Se lit : *Un sociétaire est réputé malade, aux termes des statuts, à compter du jour auquel il en donne avis au Secrétaire-Archiviste ou au Médecin du Cercle, si ce dernier soigne ou visite les malades de la circonscription. La période antérieure et les sept jours qui suivent ne donne lieu à aucune indemnité.*

ART. 260.—(Pas modifié).

ART. 261.—Se lit : “*Le comité de visite et le Médecin-Examineur, s'il est tenu par règlement du Cercle de soigner ou visiter les membres malades ou s'il en est requis par résolution du Cercle, ou (en cas d'urgence) par le Président ou Vice-Président, doivent visiter les membres malades sur la circonscription de visite formée par le territoire de la paroisse et du village ou de la ville où le Cercle est institué. Le Cercle peut par règlement modifier les limites de cette circonscription et en établir d'autres dans lesquelles il doit être nommé des comités spéciaux de visite, et, s'il le juge à propos, des médecins-examineurs adjoints, lesquels peuvent être chargés du soin de soigner ou de visiter seulement les malades de la circonscription.*”

ART. 262.—Se lit : *Pour réclamer l'indemnité due aux malades, un membre séjournant sur une circonscription de visite doit :*

1. *Adresser au début de la maladie au Secrétaire-Archiviste ou, en son absence, au Président ou au Vice-Président du Cercle, un avis dans les termes de la formule No 5a ; lequel en avisera immédiatement les visiteurs et le Médecin du Cercle, qui doit soigner ou visiter les malades de la circonscription de ce membre.*

2. *Avertir le Médecin du Cercle, s'il soigne ou visite les malades de la circonscription, à un intervalle de pas plus de huit jours de la date de la production de l'avis No 5a au Secrétaire-Archiviste.*

3. *Produire à des intervalles n'excédant pas trente jours, une réclamation aux termes de la formule No 5 avec un certificat du Médecin du Cercle aux termes de la formule No 5b, ou, si le Médecin du Cercle ne soigne ni ne visite le malade, du médecin traitant.*

ART. 263.—Se lit : *Les membres qui résident ou séjournent en dehors des circonscriptions de visite et qui désirent toucher l'indemnité de maladie doivent :*

1. *Adresser au Secrétaire en même temps que l'avis de maladie (formule No 5a), un certificat du médecin qui les traite attestant de l'état de leur santé ;*

2. *Produire au moins tous les quinze jours pendant la durée de leur maladie : (a) un certificat de leur médecin ou, s'ils en sont requis, d'un médecin désigné par le Cercle, aux termes de la formule No 5b, et (b) un certificat du curé ou du prêtre desservant, ou d'un juge de paix, selon la formule No 5c ;*

3. *Produire leur réclamation aux termes de la formule No 5 appuyée des certificats Nos 5b et 5c, chaque fois qu'ils veulent réclamer le paiement de leur indemnité. Si un membre laisse écouler plus de trente jours sans produire les certificats Nos 5b et 5c, son nom est rayé de la liste des malades, et il n'a droit à aucune indemnité depuis la date du certificat précédent.*

ART. 264.—Se lit : “ Pour accorder l'indemnité le Cercle prend en considération les pièces mentionnées aux articles 262 et 263 ainsi que le rapport signé par la majorité au moins des membres du comité de visite de la circonscription du malade, et tout autre renseignement qu'il juge utile de se procurer ou de requérir du réclamant ou de son médecin.

“ En cas d'urgence et s'il n'est pas facile de tenir une réunion du Cercle, le Président, le Secrétaire-Financier et le Trésorier peuvent autoriser conjointement le paiement d'une somme n'excédant pas dix dollars à un malade, dans un intervalle de 15 jours, pour indemnité de maladie, sur production des pièces requises pour appuyer la réclamation.”

TITRE VII

SUSPENSION, AMENDE

ART. 310.—Se lit : “ Est frappé de suspension le sociétaire qui néglige de payer intégralement, pendant les deux mois qui suivent leurs échéances : ses contributions, ses cotisations pour la caisse générale locale et sa rétribution semi-annuelle. Cependant il ne peut être suspendu pour défaut de paiement pendant la période dont les versements ont été effectués par anticipation en la manière déterminée par l'article 197 des présents statuts.

Quatre mois consécutifs de suspension opèrent l'exclusion d'un sociétaire.”

ART. 310A.—Se lit : “ La suspension, la démission et l'exclusion n'ont pas pour effet de libérer le membre de l'obligation de payer ses contributions et autres redevances alors dues.”

RÉINTÉGRATION

ART. 356.—Se lit : Dans le cas où la demande en réintégration n'est pas transmise dans les 60 jours qui suivent la date de la suspension, le requérant doit en outre, subir l'épreuve du scrutiny dans son Cercle. Il lui faut alors être agréé par les deux tiers au moins des membres présents, en justifiant dans son état de santé aux termes de l'examen médical formule No 1a. Toutefois il peut être réadmis comme nouveau membre en s'acquittant des redevances dues par lui lors de sa suspension.

N. B.—En vertu d'un arrêté de l'Exécutif, en date 10 février 1897, il est fait remise de leurs redevances, pour contributions aux membres suspendus qui se font réadmettre comme membres et paient de nouveau le droit d'entrée.

ELECTIONS D'OFFICIERS.

(Suite.)

Nous continuons ci-dessous la publication des rapports d'élections de Cercles qui nous ont été transmis jusqu'à ce jour. Nos confrères pourront facilement se convaincre que nos Cercles se sont encore donnés pour chefs cette année des hommes compétents, actifs et populaires, qui porteront haut et ferme le drapeau de l'Alliance Nationale.

CERCLE MASCOUCHE, No 30.

Prés., J. I. Brien; Vice-Prés., Octave Crépeau; Sec.-Arch., J. C. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Trés., J. U. Crépeau; Méd.-Exam., J. O. Poitras; Comm., Jos. Crépeau; Int., Cyrille Chaput.

Suggéré comme S. P. G.—J. O. Poitras, présent titulaire.

CERCLE ST-IGNACE, No 33.

Prés., Denis Martin; Vice-Prés., Omer Rouleau; Sec.-Arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., G. A. Dauth; Trés., A. Dumensnil; Comm., C. Sauvé; Int., J. B. Juillet.

Suggéré comme S. P. G.—Nap. St-Amour, présent titulaire.

CERCLE ST-BERNARD, No. 103.

Prés., Jos. Pontbriand; Vice-Prés., N. A. Thihaudeau; Sec.-Arch., A. P. Vanasse; Sec.-Fin., J. T. F. Boulais; Trés., E. C. Turcotte; Méd.-Exam., J. F. A. Latraverse; Comm., Jos. Soulière; Int., C. D. Pontbriand.

Suggéré comme S. P. G.—H. H. Chapdelaine, présent titulaire.

CERCLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES, No. 104.

Prés., Am. Forgues; Vice-Prés., Rég. Ménard; Sec.-Arch., Edm. Larochelle; Sec.-Fin., et Méd.-Exam., F. N. Belleau; Trés., Alp. Dugal; Comm., Léon Mercier; Int., H. Corriveau.

CERCLE ST-RÉMI, No. 106.

Prés., Aug. Bédard; Vice-Prés., Alp. Renaud; Sec.-Arch., Alb. Bédard; Sec.-Fin., L. W. Corneliers; Trés., L. P. Lazure; Méd.-Exam., L. J. Trudeau; Comm., A. Bisailon; Int., E. Martin.

Suggéré comme S. P. G.—Dr. L. J. Trudeau, présent titulaire.

CERCLE CHAMPLAIN, No. 108.

Prés., Chs. Deguise; Vice-Prés., J. T. Rondeau; Sec.-Arch., P. H. Tardivel; Sec.-Fin., L. A. Gaucher; Trés., J. P. Savard; Méd.-Exam., P. H. Bédard; Comm., Em. Hébert; Int., N. E. Papillon.

Suggéré comme S. P. G.—J. P. Tardivel.

CERCLE LÉVIS, No. 109.

Prés., Alp. Bernier; Vice-Prés., J. O. Martineau; Sec.-Arch., Ed. Aubé; Sec.-Fin., J. C. Blouin; Trés., M. E. LaBadie; Méd.-Exam., P. A. Lord; Comm., Henri Carrier; Int., Omer Carrier.

Auditeurs, P. G. Roy et P. E. Roy.

Suggéré comme S. P. G.—J. E. Roy.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

La dernière assemblée a été brillante et nous indique que ce Cercle est dans la bonne voie, car il s'y fait du travail et l'on sait éviter la monotonie. Après l'initiation de plusieurs nouveaux membres, notre sympathique confrère, M. F. G. Crépeau, M. B. E., déclama une jolie poésie qui fut bien goûtée.

Diverses discussions, très importantes ont aussi contribué à rendre cette séance des plus intéressantes.

Bref, c'est un vrai plaisir d'assister aux réunions du Cercle St-Pierre parce que l'on est toujours certain d'en retirer un bénéfice.

CERCLE ST-VALIER, No 20.

A l'assemblée régulière du Cercle, tenue le 17 du mois dernier, il a été proposé par A. Pouliot, secondé par P. Blouin, et adopté à l'unanimité :

Que les membres du Cercle St-Valier, No 20, ont appris avec regret la mort de Madame Jos. Labbé, épouse de leur estimable confrère, et prient ce dernier ainsi que la famille de la regrettée défunte, d'agréer leurs plus sincères condoléances dans leur affliction.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale.

LOUIS T. POITRAS,
Sec.-Arch.

Québec, 17 mars 1897.

CERCLE ST-IGNACE, No 33.

La résolution suivante a été adoptée à l'assemblée régulière du Cercle, le 28 février dernier :

Proposé par M. Napoléon St-Amour, secondé par M. Louis Fortin, que les membres de ce Cercle ont appris avec un vif regret la mort du Dr Gaspard Dauth, et désirent offrir à la famille du regretté défunt leurs sincères condoléances dans le malheur qui vient de la frapper ;

Proposé par M. Delphis Houle, secondé par M. J.-Bte Guillet, que copie de la présente résolution soit transmise à la famille éprouvée et à la Revue de l'Association.

NOMINATIONS**SUBSTITUTS**

Le Président Général a nommé comme ses substituts auprès des Cercles ci-après, les confrères dont les noms suivent :

MM. B. Letellier, Cercle St-François d'Assises ; Léon Désautels, Cercle Delorimier ; W. A. Lafond, Cercle Carillon.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles.

MM. L. A. Lacombe, Cercle Delorimier ; Horm. Legault, Cercle Carillon.

NOUVEAUX CERCLES**CERCLE CARILLON, No III.**

Institué à Carillon, comté d'Argenteuil, le 22ième jour de mars 1897.

Officiers élus : MM. W. A. Lafond, S. P. G. ; R. N. Gauthier, prés. ; G. A. Goulet, vice-prés. ; Geo. Desjardins, séc.-arch. ; Th. Raymond, séc.-fin. ; P. O. Théoret, trés. ; H. Legault, méd.-exam. ; P. Landry, comm. ; O. Lefebvre, int.

CERCLE DELORIMIER, No II2.

Institué au Village Delorimier, comté d'Hochelaga, e 22ième jours de mars 1897.

Officiers élus : MM. Léon Désautels, S. P. G. ; J.

B. N. Chabot, prés. ; Arth. Dubreuil, vice-prés. ; A. G. Lapointe, séc.-arch. ; F. C. Laberge, séc.-fin. ; Cy. Garnier, trés. ; L. A. Lacombe, méd.-exam. ; Elz. Denault, comm. ; Louis Gervais, int.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	Σ Z	Approuvé par Cercles.
J. B. Trempe...	Trésorier	Mont-Royal.	2	14 jan. '97
God. Lachance...	Sec.-Fin.	St-François d'Assise	100	21 fév. "
C. A. Clément...	"	Charlemagne	73	19 mars "
P. O. Théoret...	Trésorier	Carillon	111	22 " "
T. Raymond...	Sec.-Fin.	"	111	22 " "
Ulyses Corbeil...	"	Sagard	48	26 " "
L. D. Vanasse...	"	St-Guillaume	50	17 jan. "

Cartes de cercles**No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal**

Substitut du Prés.-Gén., J. B. A. Martin, 72 St-Pierre ; Prés., J. L. Crevier, 809 St-Jacques ; Vice-Prés., E. Lemire, 367 Richmond ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame ; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine ; Comm., A. Legault, 207 Barré ; Int., P. G. Lauzé, 541a William. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Fautoux, 3174 Notre-Dame ; Prés., Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quésnel ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers ; Prés., Alexis Dautre ; Sec.-Arch., Jos. Fortier ; Sec.-Fin., Osc. Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Oôté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., J. B. Lefebvre ; Prés., Adé. Laframboise ; Sec.-Arch., Rémi Décaray ; Sec.-Fin., Gervais Décaray ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, dernier vendredi, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St Henri ; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques ; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 4057 St-Antoine, Westmount ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., M. Ferras, 483a Dorchester ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., E. Bouthiller, 200 Amhe-st ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 1126 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Charet ; prés., La. Michaud ; sec.-arch., M. C. Bezner ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exam., L. N. F. Cypthot. Réunions, 3e mercredis, 7½ p. m., salle M. C. Bezner.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., M. Martineau, 1385 Ste-Catherine ; prés., J. E. Clément, 363 Berri ; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André ; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy ; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis,

No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier
S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch. Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladoueur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal
S. P. G., Ov. Corbell, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateaugay; Sec.-Fin., Chs. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri
S. P. G., H. Dorion, Banque Jacques-Cartier; Prés., J. A. Leblanc, 44 Agnès; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., F. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3397 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal
S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Ars. Lavallée, 802 Amherst; Sec.-Arch., E. H. Godin, 39 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 802 Amherst; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co Bagot
S. P. G., Horm. Brunette; Prés., L. Bourgeois; Sec.-Arch., J. M. Bordas; Sec.-Fin., J. E. Marcille; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges
Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLLETTE, Joliette
S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guilbault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth
S. P. G., A. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., R. H. Beaulieu; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec
Rvd. A. Gauvreau, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-arch., L. T. Poitras, 93 Ste-Hélène; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec
S. P. G., Jean Potier, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 395 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard et P. V. Faucher, 92 de l'Eglise et 392 rue St-Jean. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois
S. P. G., E. S. F., J. T. Mollieur; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DELA GARDE, I Perrot, Co Vaudreuil
S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke
S. P. G., C. H. Langlois; prés. Jos. Thibaudet; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 7 1/2 hrs p. m., 215 rue Wellington.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE
S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne
S. P. G., J. A. Monette dit Boisment; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., H. Caron; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, dernier dimanche, salle I. Mathieu, 330 hrs p. m.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin
S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descoites; méd.-exam., A. E. Lecavallier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal
S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 168 Désery; Sec.-Arch., C. Dignard, 208 Désery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Désery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption
Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., J. O. Poitras; Prés., J. L. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm
S. P. G., Alex. Melançon; Prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., W. Dugas; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaskas
1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon. Revd. G. P. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Nap. Boisclair; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, N. P.; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St-Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, 3e dimanche du mois, salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield
S. P. G., M. Lefebvre, M. D.; Prés., Th. Préfontaine, jr.; Sec.-Arch., M. Chate; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanches, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 35—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., G. St-Germain; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, dernier mardi, sous-sol de l'Eglise.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères
S. P. G. et Méd.-Exam., J. A. Trempe Près., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charon. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm
S. P. G., Rv. A. Viau; Prés., A. E. Thibaudet; Sec.-arch., L. Edhier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Fin., Wm Lefebvre; Sec.-Arch. et Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Nod Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRoisiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRoisiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal
S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Dufresne; prés., Anatole Lachapelle, 194 Berri; sec.-arch., H. Faquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Lefina, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal
S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 337 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Chateaugay.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateaugay
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Lahege; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demera. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil
S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot
S. P. G., L. H. Kéroack; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., A. J. Allaire; sec.-arch., D. Gauthier; sec.-fin., L. D. T. Vanasse; méd.-exam., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
S. P. G., E. Roberge; prés., R. P. Parenteau; Sec.-arch., Wille Lessalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de l'Alliance Nationale, rue des Seigneurs.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
S. P. G., J. M. Fournier, 146 Lagacétière; prés., Louis Courtois, 112 Maisonneuve; sec.-arch., J. N. Duhamel, 123 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 96a Visitation. Réunions, 1er et 3e lundi, Salle St-Pierre, 1079 de Montigny.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateaugay
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., Clém. Marcell; Sec.-arch., Arch. Beaulin; Sec.-Fin., Tref. Hébert; Méd.-Exm., A. J. Toppin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.